

Témoignage...

Eloge de Julia au travers de notre histoire

Nous avons signalé dans le dernier numéro de Bulles, page 32, le décès de Julia Nyssens qui en 1976 avait créé l'Association de Défense de l'Individu et de la Famille en Belgique. Le témoignage de Michèle et Jean-Marie Bastin rend hommage à cette militante

Le 9.11.1996 j'ai eu un déclic suite à un dossier sur la pédophilie dans le Vif L'Express. Il faut dire que depuis quelques semaines je me remettait en question car les Témoins de Jéhovah, auxquels j'avais donné 23 ans de ma vie, m'avaient demandé d'abandonner mon métier de reporter photographe aux fins de pouvoir être reconnue comme « pionnier » pendant un mois (60h. de prédication que je voulais depuis toujours offrir à Jéhovah, le dieu auquel je me sentais redevable et que j'avais envie de remercier en offrant plus de mon temps malgré une santé précaire). Les témoins de Jéhovah affirmaient qu'en fixant sur la pellicule le bonheur de jeunes époux catholiques, je fixais également et perpétuais ainsi le faux culte ! Mon mari, adepte également, sachant que ce métier m'avait sortie d'une dépression grave, leur avait laissé entendre que si je leur obéissais, je jetais mon médicament, « la photo », à la poubelle. Mes « frères » ont alors réagi en insinuant que mon cher mari n'aurait, dès lors, pas d'avancement dans la congrégation. Belle manipulation ! J'ai fait mes 60h. Considérée comme « faible ou contagieuse » par mes frères et sœurs, beaucoup ne me saluaient plus et m'évitaient. C'est ainsi que je perdais le goût des réunions et ne fréquentais plus beaucoup ma congrégation. Nous n'étions plus invités dans leurs soirées et mes chers amis rejetaient ma compagnie ainsi que celle des miens. Toutefois une amie sincère, décida de nous inviter pour ses dix ans de mariage. Parmi les convives il y avait deux Anciens¹ et lors de l'apéritif l'un d'eux posa la question fatidique : « avez vous vu dans le Vif L'Express? » L'autre avait mis le doigt sur la bouche et avait redirigé la conversation.

Nous étions tous imprégnés de l'affaire Dutroux. Comme j'avais pris du recul, l'esprit critique réactivé par ma remise en question, contrairement aux autres invités, cette question avait éveillé ma curiosité. Le lendemain, dès mon réveil, je suis allée à la librairie. Quelle ne fut pas ma surprise de lire sous-titré en rouge : Un témoin de Jéhovah, un certain frère Raymond avait abusé d'une petite fille de 9 ans, fille de

¹ Titre hiérarchique chez les Témoins de Jéhovah.

Témoin de Jéhovah. Elle en avait parlé à sa maman, qui, elle-même, en avait parlé aux Anciens. Et le tribunal interne (Comité Judiciaire) avait décrété que la petite devait pardonner à son agresseur et ce dernier avait juré ne plus recommencer !!! Vingt ans s'étaient écoulés, la petite devenue femme avait enfin pu témoigner grâce au téléphone vert que le juge instruisant l'affaire Dutroux avait mis à la disposition du public afin de remonter d'éventuelles filières. Cette lecture déclencha chez moi une avalanche de questions. On nous demandait d'être tellement irréprochables, presque parfaits !!! Qu'aurais-je fait, moi, maman dans ce cas ? Et cette petite fille comment pouvait-elle vivre sa vie de femme ? Et la maman comment pouvait-elle vivre avec un tel poids sur le cœur ? – il est vrai qu'on ne va pas en justice frère contre frère !!! Poursuivant ma lecture j'apprenais que ce fameux frère avait été pris sortant de chez un photographe, des photos d'enfants compromettantes entre les mains, qu'après perquisition la police avait emmené de très nombreuses K7 pédophiles ... Je me demandais combien d'enfants étaient encore passés entre ses mains ... J'étais révoltée, c'en était trop, je ne voulais plus jamais appartenir à cette organisation qui se vante venir de Dieu.

Quelques semaines plus tard la providence me fit rencontrer Madame Julia Nyssens-Dussart, fondatrice de l'ADIF (Association de la Défense de l'Individu et de la Famille) qui donnait une conférence sur les sectes dans notre petite ville. La salle était pleine à craquer. Un de nos voisins m'a demandé à voix bien haute si je venais représenter les Témoins de Jéhovah et du tac au tac je lui répondais que je n'étais plus Témoin de Jéhovah. Ouf, ce fut ma première prise de position publique. Les personnes qui m'entouraient sont venues me poser des questions et me féliciter. Voyant mon désarroi, Madame Nyssens est alors venue vers moi et gentiment m'a invitée à m'asseoir au premier rang et m'autorisa à enregistrer tout ce qui allait être dit. Cette petite femme débitait son expérience, son combat, s'appuyant toujours sur des textes de loi, respectueuse.

« Face aux ravages des sectes, elle avait décidé d'en faire un combat personnel en portant sur les fonds baptismaux en 1976 l'ADIF. Il n'est nullement exagéré de rappeler que c'est à elle que l'on doit la mobilisation générale antisectaire qui a débouché en 1997 sur la commission d'enquête parlementaire belge. Et ce ne fut pas un hasard non plus si son audition, fin mars de cette année-là, fut un des temps les plus forts de tous les travaux parlementaires ».

La libre Belgique – samedi 2 et dimanche 3 octobre 2004.

A la fin de la conférence je me permettais de l'aborder. Elle me reçut aimablement et me demanda de lui envoyer ma lettre de démission aux Témoins de Jéhovah. Dans les jours qui suivirent je la rencontrai chez elle à Tervuren avec mon mari et ma fille Aurore. Elle nous apporta un grand réconfort, nous permit de parler de notre peine d'avoir laissé au sein de ce mouvement notre fille aînée, nous promulgua de sages conseils quant à la façon de nous comporter vis-à-vis d'elle afin de

ne pas couper le fil d'Ariane qui nous reliait à elle. Nous restions en contact par téléphone et elle ne cessait de nous écouter, de nous aider à déposer nos lourdes chaînes...

Un matin, alors que j'écoutais les informations à la radio, quelle ne fut pas ma surprise d'entendre que le rapport sur les sectes était terminé. Je lui téléphonai et elle me demanda si je voulais témoigner. C'est ainsi que je témoignai pour la première fois au Journal Télévisé Belge. Vous ne pouvez imaginer. Aux côtés de ma fille cadette j'affirmais avoir appartenu 23 ans aux Témoins de Jéhovah, que, s'il y avait eu à cette époque plus de renseignements, peut-être ne me serais-je pas laissée prendre par leurs boniments. Ce fut là le coup d'envoi d'une série de témoignages médiatiques – une trentaine à ce jour via la presse écrite, radio et télévisée.

Début avril 1998, notre fille nous a quittés en claquant la porte. Je criais comme une bête blessée sachant que les Témoins de Jéhovah avaient rapporté à mon enfant, à leur façon, notre prise de position. Je ne la reverrai sans doute plus ! C'est encore auprès de Julia que nous avons ce dimanche soir à 21h déposé notre chagrin, notre désarroi. Elle a écouté, consolé comme elle pouvait et laissé un message d'espérance. « Qui sait, peut être reviendra-t-elle un jour lorsque les coquilles lui tomberont des yeux et qu'elle aura besoin de vous. Maintenant il faut penser à vous reconstruire. Je ne vous abandonnerai pas ! »
MERCİ JULIA !

Elle nous a mis alors en contact avec d'autres victimes et l'idée nous est venue de créer notre association. Ce qui fut fait le 14 mars 1999, avec Julia comme administrateur. Mon mari (clerc de Notaire) comme président, Monsieur Siggıy Davreux assistant social comme vice-président (de l'Observatoire des Sectes à Louvain-la-Neuve) Monsieur Jean-Claude Maes (psychothérapeute et spécialiste en matière de comportements sectaires au CCPFM²), Les époux Jacques Luc et Monsieur Patrick Kaye ces trois derniers victimes et co-victimes des Témoins de Jéhovah, et moi-même ayant fonction de secrétaire. A.V.C.S. (Aide aux Victimes des Compor-tements Sectaires) était née avec la visite, à la signature des statuts de notre association, de Monsieur le Ministre Antoine Duquesne, à cette époque Ministre de l'Intérieur en Belgique, qui avait participé à l'élaboration du rapport de la Commission. Chaque fois qu'il était question des lois, Julia nous conseillait tous ; sa formation d'avocate nous était nécessaire. Elle avait été attachée aux barreaux de Bruxelles et d'Elisabethville (Lubumbashi, Zaıre). En sa présence,

² Centre de Consultations et de Planning Familial Marconi.

nous avons organisé tous ensemble le premier colloque d'aide aux victimes à l'U.C.L. (Université Catholique de Louvain) ; il y en eut trois. Avec le plus d'interventions médiatiques possible, des orateurs internationaux de premier ordre.

Julia est devenue notre amie, toujours présente à l'écoute des victimes, donnant de bons conseils, me formant pour présenter des conférences dans les écoles, les lieux publics. Il m'arrivait de rentrer à la maison et d'avoir un message d'amitié sur le répondeur. Elle était là lors de notre mariage à l'église pour nos 25 ans de mariage. Sa santé ne lui permettait pas toujours de se déplacer mais elle ne manquait jamais d'être de cœur avec nous notamment lorsque notre fille cadette s'est mariée et a eu sa petite fille.

Julia nous a quittés le 28 septembre 2004 des suites d'un accident, elle avait 73 ans, mais à tout jamais elle restera un exemple pour nous ainsi que pour toutes les victimes et co-victimes qu'elle a soutenues dans leurs difficultés.

Pour Monsieur Henri de Cordes, président suppléant du CIAOSN (Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles) :

« Julia NYSSENS se caractérisait par une très grande ouverture d'esprit. Mais ce qui ressortait de son engagement était son très grand souci de respect des lois. Légaliste, elle n'attaquait jamais les mouvements sectaires sur le terrain religieux, trop attachée à la liberté de conscience et à celle des cultes, mais pas question de permettre des infractions en leur nom ! » Une analyse confirmée par le P. Charles Delhez le rédacteur en chef du journal « Dimanche », qui a beaucoup travaillé sur les phénomènes sectaires. « Mme Nyssens avait ce qu'on pourrait appeler, mais au sens positif de l'expression, l'obsession des sectes » commente Charles Delhez « Mais jamais elle ne fit prévaloir ses propres convictions ; son action suivait toujours le mode de l'expertise juridique. Reste que sa connaissance encyclopédique des mouvements sectaires lui a permis en même temps de montrer une réelle passion pour les hommes d'aujourd'hui, surtout lorsqu'ils se retrouvaient face à certains périls... ».

Article de Christian Laporte de La Libre Belgique samedi 2 et dimanche 3 octobre 2004.

Merci Julia pour ton combat, pour ton respect, pour ton dévouement, pour ton amour. Tu nous as donné de quoi aider ceux qui veulent se libérer des organisations sectaires, et ceux qui en souffrent quand un de leur proche a été « ensecté ».

Michèle, BASTIN. Vice-Présidente A.V.C.S.
Jean-Marie BASTIN, Président A.V.C.S.

* *